

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
1.22.57

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 14 DECEMBRE 2018
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

OBJET : BP 2019 : Délégation Enseignement Supérieur et Recherche.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'enseignement supérieur et à la recherche, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Trois documents-cadres, adoptés en 2018, vont nous permettre de conforter et d'amplifier nos actions en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Il s'agit de :

- La convention-cadre entre le Département et Aix-Marseille Université, signée le 27 juin 2018 qui met en place une coopération renforcée sur de nombreuses actions d'intérêt commun ;
- La convention territoriale d'exercice concertée des compétences (CTEC), prévue par la loi NOTRe, signée entre le Département et la Région le 6 novembre 2018, rendant possible, notamment, les cofinancements entre les deux collectivités ;
- Le schéma départemental de développement universitaire et scientifique (SDDUS), proposé au vote de la Commission permanente de ce jour, en application du Code de l'Éducation. Le diagnostic de la situation de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les Bouches-du-Rhône et les actions à mettre en œuvre sont décrites dans ce schéma, en cohérence avec les stratégies régionale et nationale.

Le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche

Un enseignement supérieur et une recherche publique de qualité et attractifs sont un enjeu majeur de développement du territoire. Le Département poursuivra son intervention en faveur du renforcement des pôles de compétence de l'enseignement supérieur et participera à l'émergence de grands projets structurants et d'envergure autour de domaines stratégiques prioritaires.

L'aide portée à la restructuration immobilière et à la réhabilitation de sites d'excellence scientifique et de campus attractifs et fonctionnels s'inscrit dans les actions du CPER 2015-2020 dans le cadre de la priorité : « Consolidar l'économie de la connaissance et les filières stratégiques ». Ces opérations améliorent la qualité des enseignements et permettent, en réhabilitant et regroupant différents laboratoires de recherche ou formations d'ingénieur, de constituer des pôles d'envergure nationale (l'immunothérapie, les neurosciences ou les sciences mécaniques et acoustiques).

La promotion de l'enseignement supérieur

L'augmentation du taux de qualification, condition première d'une meilleure insertion sociale, culturelle et professionnelle des jeunes passe par l'accès du plus grand nombre aux formations supérieures post-bac tout en étant aussi un facteur déterminant de développement et d'attractivité de notre territoire.

Le Conseil départemental s'est engagé auprès de l'Université et des Grandes écoles dans le programme PROTIS (Provence Terre d'Itinéraires Scientifiques). Ce dispositif est destiné à favoriser l'accès de tous les collégiens du département à l'enseignement supérieur et à la recherche en leur faisant découvrir les perspectives d'avenir offertes dans les métiers de la science. Il s'inscrit résolument dans une démarche de promotion de l'égalité des chances et de lutte contre les inégalités sociales, culturelles et de genre.

La diffusion de la culture et rayonnement scientifique

En coopération avec tous les acteurs du territoire (université, grandes écoles, organismes de recherche et tissu associatif), les actions de diffusion de la culture scientifique et technique seront encouragées et valorisées. L'objectif en 2019 sera d'étendre le périmètre des actions à tout le territoire départemental car aujourd'hui elles sont concentrées sur les sites de Marseille et d'Aix-en-Provence.

Afin de valoriser et vulgariser les productions scientifiques des acteurs de la recherche de notre territoire et le talent de nos chercheurs, la quatrième édition du «Prix Départemental pour la Recherche en Provence» sera organisée en sélectionnant et mettant en lumière quelques unes des meilleures contributions. En 2019, le Conseil départemental sera sollicité pour participer à des manifestations notamment autour du cinquantenaire des premiers pas de l'homme sur la lune et des 80 ans du CNRS.

Le soutien de l'accueil de chercheurs étrangers en résidences, notamment au sein de l'Institut Méditerranéen de Recherche Avancée (IMéRA) et de campus d'été (IRD), participe au rayonnement international de la communauté scientifique.

L'insertion professionnelle des étudiants

Aux côtés de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, notre collectivité soutient les actions destinées à favoriser l'insertion professionnelle des étudiants et des doctorants au travers des dispositifs PEPITE et PREPITE (label national) ainsi que la semaine AMU entreprise, afin de développer les réseaux et l'esprit d'entreprendre des étudiants et des collégiens.

L'état des crédits affectés à la politique publique de l'enseignement supérieur et de la recherche figure en annexe 1 du présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL